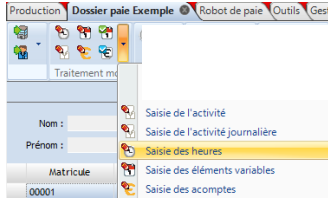


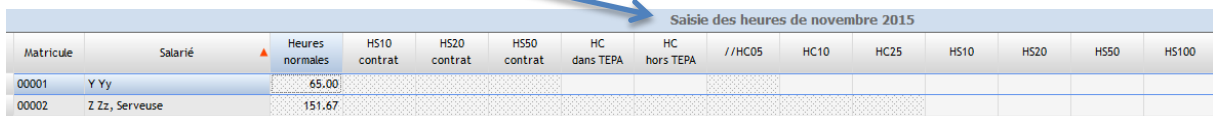
Saisir des heures complémentaires

(salarié à temps partiel)

Aller dans « Saisie des heures » pour saisir les heures complémentaires effectuées par un salarié à temps partiel.



Vérifier le mois concerné par la saisie

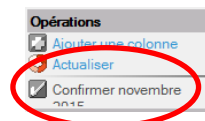


Saisie des heures de novembre 2015														
Matricule	Salarié	Heures normales	H510 contrat	H520 contrat	H550 contrat	HC dans TEPA	HC hors TEPA	//HC05	HC10	HC25	H510	H520	H550	H5100
00001	Y Yy	65.00												
00002	Z Zz, Serveuse	151.67												

Saisir le nombre d'heures complémentaires pour le salarié concerné dans :

- « HC dans TEPA » (entreprise de moins de 20 salariés) puis « Entrée ».
- « HC hors TEPA » (entreprise de 20 salariés et +) puis « Entrée ».
- « HC à 25% » puis « Entrée ».

Puis « Actualiser »  Actualiser, puis « Confirmer »



Si vous n'avez rien à saisir, vous pouvez passer cette étape, les heures sont confirmées automatiquement.

Rappel : le nombre d'heures complémentaires se calcule à la semaine.

En principe un salarié à temps partiel ne peut dépasser 35 heures par semaine.

Ainsi, pour un contrat de 15h/semaine, le salarié « Y » peut faire seulement 1 heure et 30 minutes par semaine d'heures complémentaires à 10 %, les autres passeront à 25 %.

Si le salarié a travaillé 20 heures dans une semaine, il faudra indiquer :

- 1.50 heures dans la colonne « HC dans TEPA » ou « HC hors TEPA »
- 3.50 heures dans la colonne « HC à 25 % ».

Si vous rencontrez des difficultés, nous restons à votre disposition pour vous aider à compléter ce tableau, veuillez prendre contact avec votre interlocuteur social.